

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 033-243301249-20250404-2025_04_17-DE



Séance ordinaire du 03 avril 2025

L'an 2025, le 03 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pierre COTSAS ayant donné pouvoir à Pascal COURTAZELLES
Monsieur Pierre DURAND ayant donné à Frédéric DUPIC
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE
Madame Sylvie BRISSON ayant donné à Olivier LAFEUILLADE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Emmanuelle FAVRE,
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 19/03/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2025-04-17 : Affectation du résultat 2024 Budget rattaché « assainissement non collectif »

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget rattaché « assainissement non collectif », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2024 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2024 « Assainissement Non Collectif »	
<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	296,87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	70,618,07 €
Résultat de clôture	70 914,94 €
Excédent (A1)	70 914,94 €
Déficit (A2)	
<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	

Résultat réporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	
Résultat comptable cumulé	
Excédent (R001)	
Déficit (D001)	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser	
(B) Besoin (-) Réel de financement	
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire (A1)	70 914,94 €
En couverture du besoin de financement (B) Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	
En dotation complémentaire (R 1068)	
<i>Sous total 1068</i>	
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	70 914,94 €
Total (A1)	70 914,94 €
<u>Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur</u>	
(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses : D 002 Déficit reporté	
Recettes : R 002 Excédent reporté	70 914,94 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : D 001 Solde d'exécution année N-1	
Recettes : R001 Solde d'exécution N-1	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide d' :

- ✓ Approuver l'affectation de résultat 202 du budget rattaché « Assainissement non Collectif » comme indiqué ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 03 avril 2025

Le Président

Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance

Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr